

FICHE DE CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION, AGEFIPH OU FIPH-FP

Nombre de salariés dans votre entreprise : Eff =

Votre Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés est de : Eff x 6% = [.....] appelée OETH*.

Calcul de votre contribution en fonction de votre **effectif** et de votre **OETH** :

Effectif	Base de votre Contribution	Calcul de votre contribution	Résultat
De 0 à 199	OETH x 400 x Smic horaire x 400 x 9	€
De 199 à 749	OETH x 500 x Smic horaire x 500 x 9	€
Au-delà de 750	OETH x 600 x Smic horaire x 600 x 9	€

** les entreprises n'ayant engagé aucunes actions au 31/07/2010 depuis plus de 3 ans devront s'acquitter d'une contribution de 1500 fois le Smic horaire par Unité manquante.*

Afin de réduire cette contribution vous pouvez faire appel, **à hauteur de 50% de votre OETH**, à la sous-traitance en milieu protégé et donc à un E.S.A.T.(Etablissement et Service d'Aide par le Travail).

Calcul de votre Unité de marché : OETH x 50% soit x 50% = [.....Umc]

Calcul de vos possibilités de marchés de sous-traitance à passer avec un E.S.A.T :

Secteur Privé : Marchés HT = Umc x 2000 x Smic horaire soitx 2000 x 9 = [.....€]

Exemples :

Une entreprise du secteur privé de **50** salariés à une OETH de **3** personnes.

Sa contribution est de : 3 x 400 x 9 = [10 800 €]

Cette entreprise décide de faire appel à un E.S.A.T afin de réduire cette contribution de moitié :

Calcul de son Umc = 3 x 50% = [1,5]

Calcul des marchés HT à passer avec un E.S.A.T :

Marchés HT = Umc x 2000 x Smic horaire soit 1,5 x 2000 x 9 = [27 000 €]

Pour réduire de moitié sa contribution cette entreprise doit passer pour 27 000 € de marchés à un E.S.A.T

Ou

Cette entreprise a passé 27 000 € de marchés avec un E.S.A.T

Elle peut déduire de son OETH en Unité Déductible (Ud) :

Ud= Marchés HT / (2000 x smic horaire) soit 27 000 / (2000 x 9) = [1,5 personne]

D'où un équivalent de déduction de contribution de Ud x 400 x Smic horaire soit :

1,5 x 400 x 9 = [5 400 €]

Sa contribution passe donc de 10 800 € à [5 400 €]

*OETH : Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés

* SMIC horaire vérifier son l'évolution